



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

Date de la convocation :	29/03/2019
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	20h15
Présents :	M. Michel ARCHANGE, Maire M. Christian DOVA, Adjoint M. Eric AUBERT M. André BONNEFOY M. Maurice FORNO M. Jean-Jacques TRAUTMANN
Absent(es) excusé(es) :	Mme Renée FAUQUE Mme Claire MIRAS
Absent(es) :	Mme Isabelle BISSON M. Frédéric PROUVEUR
Pouvoir(s) :	Mme Claire MIRAS à M. Michel ARCHANGE
Secrétaire de Séance :	M. Jean-Jacques TRAUTMANN
Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	06
Conseillers votants :	07
Ordre du jour :	
1	Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal
2	Vote des subventions aux associations pour 2019
3	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
4	Vote du budget primitif 2019
5	Approbation du règlement intérieur du cimetière
6	Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la rédaction du règlement du cimetière n'étant pas terminée, le point 5 de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

1 Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal du 14 mars 2019, aucune remarque n'étant formulée.

2 Vote des subventions aux associations pour 2019

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions des associations locales pour 2019.

Il propose de renouveler l'ouverture de crédit pour un montant 1 000.00 € au compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations.

.../...

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

d'inscrire au compte 6574 du budget 2019 la somme de 1 000.00 € répartie de la façon suivante :

- Comité des Fêtes	600.00 €
- CLIC Pres'âge	50.00 €
- Les Amis de l'Hôpital de Sault	50.00 €
- Union Départementale des Sapeurs Pompier de Vaucluse	50.00 €
- Foyer Collège de Sault	50.00 €
- Le Souvenir Français	50.00 €
- Association Départementale des CCF	50.00 €
- Provision exceptionnelle	100.00 €

3 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019 ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Considérant l'analyse financière prospective de la commune soulignant que les taux d'imposition des taxes directes locales sont largement inférieurs à la moyenne de la strate ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 en appliquant une variation différenciée respectant les règles de liens entre les taux, notamment le fait que le taux de la Taxe foncière (non bâti) ne doit pas augmenter plus que le taux de la Taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 de la façon suivante :

	Taux de référence 2018	Variation différenciée	Taux votés 2019
Taxe d'habitation	5,23	+ 1,27	6,50
Taxe foncière (bâti)	7,60	+ 0,90	8,50
Taxe foncière (non bâti)	65,00	0,00	65,00

Ces taux seront portés à la colonne 10 du cadre II-2 de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 transmis au Préfet de Vaucluse.

4 Vote du budget primitif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à 1612-20 et L.2311-1 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état préparatoire du Budget Primitif de l'exercice 2019 qui se résume ainsi ;

.../...

.../...

Section Fonctionnement :

Dépenses :		196 404,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	45 700,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	71 050,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	3 220,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 910,20 €
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	40 386,80 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	337,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	26 800,00 €
Chapitre 66	Charges financières	6 000,00 €
Recettes :		196 404,00 €
Chapitre 002	Résultat antérieur reporté	43 986,47 €
Chapitre 70	Produits des services et ventes diverses	704,53 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	38 991,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	77 722,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €

Section Investissement :

Dépenses :		364 154,44 €
Chapitre 001	Déficit Investissement reporté	15 918,84 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	2 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	25 100,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 950,00 €
	<i>Dont 7 217,20 € de Reste à réaliser 2018</i>	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	12 730,00 €
	<i>Dont 5 450,00 € de Reste à réaliser 2018</i>	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	292 455,60 €
	<i>Dont 282 562,60 € de Reste à réaliser 2018</i>	
Recettes :		364 154,44 €
Chapitre 021	Virement de la section Fonctionnement	40 386,80 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	337,00 €
Chapitre 10	Reprise sur apports, dotations et réserves	
	Excédent de de Fonctionnement 2018	25 587,65 €
	FCTVA	636,00 €
Chapitre 13	Reprise sur subventions d'investissement	191 206,99 €
	<i>Dont 185 940,99 € de Reste à réaliser 2018</i>	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00 €
	<i>Dont 99 620,00 € de Reste à réaliser 2018</i>	

Monsieur le Maire précise que, conformément à la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court termes offerts aux collectivités territoriales, le crédit relais sur les subventions pour la réhabilitation de la maison du village que le Conseil Municipal a décidé de contracter par délibération n° 2019/10 du 12 mars 2019 auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, pour un montant de 179 723,00 €, s'analysera comme un concours de trésorerie à inscrire, hors budget, et s'inscrira dans les comptes financiers de classe 5 destinés à la gestion de trésorerie de la collectivité par le comptable. Les frais financiers et intérêts sont quant à eux inscrits au budget.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Budget primitif 2019 de la Commune de Saint-Trinit à l'équilibre :

Section Fonctionnement (en recettes et en dépenses) : 196 404,00 €
Section Investissement (en recettes et en dépenses) : 364 154,44 €

APPROUVE l'inscription, hors budget dans les comptes financiers de classe 5 destinés à la gestion de trésorerie de la commune par le comptable, du crédit relais de 179 723,00 €, analysé comme un concours de trésorerie.

.../...

.../...

5 Règlement du cimetière

Point reporté

6 Questions diverses

- Désignation de l'Agent technique pour siéger aux Commissions Communales de Sécurité auprès de l'élu délégué.
- Permanence bureau de vote élections européennes du 26 mai 2019.
- Clés de l'église gérées par le Bistrot et entretien effectué par l'Agent technique.
- Projet du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux ; calendrier présenté par Monsieur Christian DOVA.
- Utilisation du solde de la subvention du Département de Vaucluse dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 ; les dossiers des demandes doivent parvenir au Conseil Départemental avant la date butoir du 31/12/2019 :
 - Reprise de l'étude pour la dénomination et la numérotation des voies, notamment en termes de coût ;
 - Elaboration d'un programme de voirie chiffré pour 2020.
- Nouvelles modalités du système de calcul pour la facturation d'eau potable visant à faire baisser la consommation.

Fait à Saint-Trinit,
Le 12/04/2019

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques TRAUTMANN

Le Maire,
Michel ARCHANGE

